

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.103/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

10 décembre 2024

DATE DE PUBLICATION :

17 décembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 16 décembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 21

Nombre de votants : 24

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

*Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. CAMARA Célestin
Mme PRUNET Sophie donne pouvoir à Mme YZQUIERDO Laurence
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne à M. ARCUCCI Patrick*

Etaient absents :

Mme MARTIN Pascale

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. ROSSI Patrick ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DECISION MODIFICATIVE N°04 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose que cette décision modificative est prise afin de réajuster quatre chapitres avant la clôture d'exercice de l'année civile, à savoir :

Chapitre 012 - charges de personnels : Il convient d'abonder ce chapitre à hauteur de 60 000.00 € afin de passer les écritures comptables du train de paie de décembre 2024. Un réajustement qui s'explique pour plusieurs raisons :

- l'organisation des élections législatives
- le recrutement d'un apprenti aux services techniques
- le recrutement d'un nouveau policier
- la prise en charge de la mutuelle employeur

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : afin de passer les écritures comptables concernant les échéances d'emprunt à venir, il convient d'ajuster le chapitre 16, d'une augmentation de crédit de 15 000.00 €.

Chapitre 66 - Charges financières : réajustement avec une augmentation de 5 000.00 €.

Il convient également d'ouvrir les crédits budgétaires au chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves à hauteur de 43 277.00 € afin de rembourser un trop perçu de la taxe d'aménagement dans le cadre du projet d'extension de l'EPHAD « Pin et soleil ».

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 60632 01		5 000,00
D F 012 64111 01	60 000,00	
D F 65 65742 01		60 000,00
D F 66 66111 01	5 000,00	
D I 10 10226 OPFI 01	43 277,00	
D I 16 1641 OPFI 01	15 000,00	
D I 21 21311 OPNI 0		58 277,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la décision modificative n°04 du Budget Principal de la commune conformément au tableau présenté ci-dessus.

Article 2 :

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de la bonne exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 19 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence

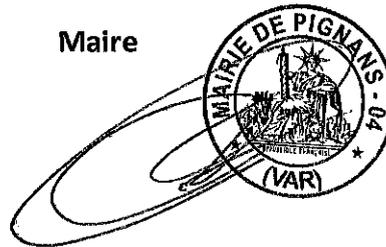
ROSSI Patrick

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20241216-DEL103_2024-DE